

Rapport Climat 2024

suivant les recommandations de la Task Force
on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)



BCVS

Bienvenue Chez Vous

Sommaire

- 2 Introduction
- 3 Gouvernance
- 5 Stratégie
 - 6 Opportunités liées au changement climatique
 - 7 Risques climatiques
- 11 Gestion des risques
- 12 Indicateurs et objectifs

Introduction

Ce rapport décrit les initiatives déployées par la Banque Cantonale du Valais (ci-après «BCVS» ou la Banque) pour développer sa gestion des risques et des opportunités liés au développement durable.

La durabilité fait partie intégrante de la stratégie et des valeurs de la BCVS. Consciente des enjeux que représente le changement climatique pour son activité, ses clients, ses partenaires, l'économie et la nature, la Banque s'engage sur les aspects de la durabilité et contribue à la réalisation de l'objectif d'équilibrer le bilan des gaz à effet de serre (GES) de la Suisse d'ici à 2050 (objectif net-zéro). L'engagement de la Banque en faveur du climat est pris aussi bien au niveau de ses opérations de financements (hypothèques et crédits aux entreprises) et d'investissements (placements directs et mandats de gestion) qu'au niveau stratégique (gouvernance). La transition vers une économie net-zéro présente également des opportunités non seulement écologiques, mais aussi sociales et financières pour toutes les parties prenantes de la BCVS (clients, actionnaires, collaborateurs et la société en général). L'intégralité des informations est disponible dans le rapport RSE et développement durable 2024, et sur le site internet de la BCVS.

Le présent rapport a été établi par Swiss Climate SA conformément à l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques du 23 novembre 2022 arrêté par

le Conseil fédéral. L'Ordonnance préconise de suivre les recommandations publiées par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), qui aborde notamment la mise en œuvre des recommandations dans les quatre piliers suivants :

- gouvernance,
- stratégie,
- gestion des risques,
- indicateurs et objectifs.

Ce rapport fournit des informations sur les émissions financées du portefeuille de crédits et de placements de la BCVS à la date de référence du 31 décembre 2023.

Ce rapport décrit la procédure de réalisation d'un bilan GES des émissions financées conformément aux principes de comptabilisation du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) et aux exigences du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF*). Le rapport contient également les résultats des calculs pour l'année de référence 2023.

Par souci de simplification, le présent rapport ne parle que des émissions de CO₂. Cependant, tous les chiffres comprennent l'ensemble des « gaz à effet de serre de Kyoto » (CO₂, CH₄, N₂O, HFCs, PFCs, SF₆, NF₃) et sont indiqués en conséquence en CO₂.

* Le « Partnership for Carbon Accounting Financials » (PCAF) est une initiative dirigée par le secteur financier qui vise à aider les institutions financières à mesurer et à réduire leur empreinte carbone. Le PCAF aide principalement à évaluer et à publier les émissions de gaz à effet de serre provenant des prêts et des investissements (« émissions financées »). La mesure des émissions financées permet aux institutions financières de fournir des informations transparentes sur leurs émissions de gaz à effet de serre, d'identifier les risques et opportunités de transition liés au climat et de calculer les émissions de base pour la définition d'objectifs conformément à l'Accord de Paris.

En réponse à la demande du secteur pour une approche globale et normalisée de la comptabilisation des GES, le PCAF a élaboré la Norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES pour le secteur financier (deuxième édition 2022). En 2020, le GHG Protocol a examiné et approuvé les méthodes pour les actions et obligations d'entreprises cotées en bourse, les prêts aux entreprises et les actions non cotées en bourse, le financement de projets, l'immobilier commercial, les hypothèques et les prêts aux véhicules à moteur. Ces méthodes sont conformes aux exigences définies dans la « Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard » pour les activités d'investissement de la catégorie 15.

Gouvernance

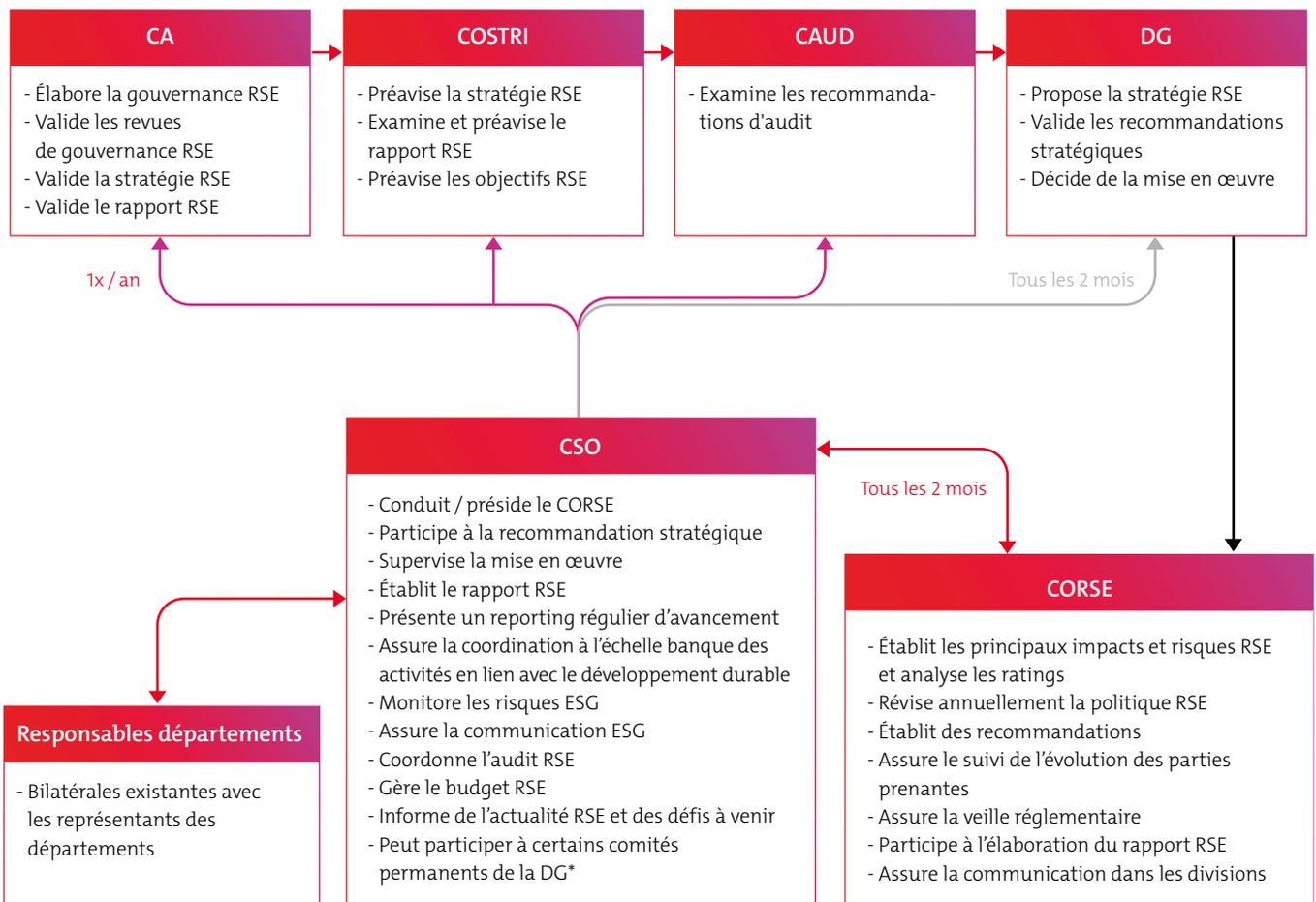
La durabilité est inscrite dans les buts statutaires de la Banque. Le Conseil d'administration (CA), doté de neuf membres, est responsable de l'élaboration de la stratégie de la Banque pour atteindre ses objectifs, y compris dans le domaine de la durabilité. Depuis 2024 et sur base volontaire, il présente à l'Assemblée générale ordinaire de la BCVS le « Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et développement durable » établi selon les dispositions des art. 964a à 964c CO (rapport sur les questions non financières).

Le CA valide la Charte de développement durable fondée sur les huit objectifs de développement durable de l'ONU les plus pertinents pour la Banque. Cette charte s'inscrit dans le cadre normatif des projets de la Banque pour lesquels la durabilité a été définie comme un axe stratégique englobant tous les autres axes.

Le CA surveille l'implémentation de la stratégie de durabilité, ainsi que la gestion des risques et opportunités liés au climat. La Politique de risques et principes de gestion des risques de la Banque, validée annuellement par le CA, intègre le thème de la durabilité.

La Direction générale (DG) est chargée d'implémenter la stratégie de durabilité définie par le CA. Elle s'appuie à cet effet sur la fonction de la Responsable RSE (Chief Sustainability Officer – CSO) qui assure la coordination et la mise en place des actions définies par la Banque. Cette fonction travaille en étroite collaboration avec toutes les entités concernées par ce thème, notamment la fonction ESG Asset Management qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein du département Asset Management (AM). En juin 2024, la commission RSE (CORSE) a été créée, elle regroupe des représentants de chaque département afin de maximiser l'engagement transversal dans les initiatives RSE. Cette structure vise à améliorer la compréhension des enjeux RSE aussi bien au sein de la Banque qu'à l'extérieur, ainsi qu'à accompagner la fonction de la Responsable RSE dans sa mission. Ce soutien est d'autant plus nécessaire dans un contexte réglementaire qui connaît un durcissement des exigences existantes et l'arrivée de nouvelles directives impliquant l'ensemble de l'activité de la Banque.

Le diagramme ci-dessous illustre le fonctionnement de la gouvernance de la RSE et du développement durable au sein de la BCVS.



CA : conseil d'administration
 COSTRI : comité stratégie, transformation digitale et innovation
 CAUD : comité d'audit et risques
 DG : direction générale
 CSO : Chief sustainability officer
 CORSE : commission RSE

→ Séances
 → Reporting
 → Point de situation RSE
 → Décide

* Depuis 2024, la fonction Responsable RSE et développement durable participe aux comités permanents de la DG : « Comité Risques », « Nostro », « Risques Opérationnels », « Produits, Service et Innovations » et « Stratégie d'investissement »

Stratégie

En qualité de Banque offrant les services d'une banque universelle conformément aux intérêts généraux du canton, la BCVS est consciente de sa responsabilité et de son rôle moteur en matière de transition vers le développement durable.

La BCVS se positionne comme un partenaire régional conscient des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du canton et qui s'engage sur les aspects de durabilité. La BCVS adhère aux objectifs de développement durable des Nations Unies et contribue à leur réalisation.

La BCVS a rédigé en 2021 sa charte RSE et développement durable qui définit les principes fondamentaux en matière de durabilité. Elle est revue selon les principes de suivi stratégiques décrits au chapitre de la page suivante. Sa stratégie se décline en 4 axes prioritaires qui sont basés sur 8 des 17 objectifs de l'ONU (source : www.un.org). Pour chaque axe, la Banque a identifié les enjeux pertinents qui ressortent du dialogue avec les parties prenantes influentes en termes RSE. L'identification de ces enjeux permet à la Banque de voir les dimensions sur lesquelles elle peut avoir un impact et de fixer des objectifs de développement durable (disponible sur son site internet).

Les risques et opportunités liés au changement climatique dépendent essentiellement du modèle d'affaires de l'entreprise : la Banque exerce son activité dans le canton du Valais et une part prépondérante de ses revenus est issue de ses financements hypothécaires.

La Banque identifie les risques et opportunités liés au changement climatique et les complète ponctuellement par des indications quantitatives.

Conformément aux recommandations de la TCFD, la BCVS distingue :

Cinq catégories principales d'opportunités :

1. utilisation efficace des ressources,
2. sources d'énergie,
3. produits et services,
4. marchés,
5. résilience.

Deux catégories principales de risques liés au climat :

1. risques physiques,
2. risques de transition.

Le changement climatique est un phénomène ayant des impacts sur les trois horizons temporels suivants :

- court terme (0-5 ans),
- moyen terme (6-15 ans)
- long terme (dès 15 ans).

La BCVS s'est basée sur ces trois horizons temporels pour évaluer les facteurs de risques ayant un impact matériel pour elle ainsi que leur gravité et leur probabilité d'occurrence.

Découvrez les 17 objectifs de l'ONU sur :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>



OPPORTUNITÉS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La BCVS se positionne comme une actrice du changement et s'engage pleinement sur le chemin de la durabilité – le développement durable étant un processus d'amélioration continu.

La BCVS est consciente que ses activités, tout au long de sa chaîne de valeur opérationnelle ainsi qu'au niveau de ses produits et services (prêts, financements, investissements), impactent l'environnement. Elle veille à la réduction des incidences négatives, notamment sur le climat et les ressources, en optimisant son fonctionnement opérationnel. Elle propose des produits et services qui apportent une plus-value à sa clientèle et favorisent la transition vers une économie responsable.

OPPORTUNITÉS IDENTIFIÉES :

1. Nouvelles offres de produits

En réponse aux attentes de sa clientèle, la BCVS propose de nouveaux produits et services tenant compte des besoins et des préférences spécifiques de ses clients pour leurs projets de financements et d'investissements. Par exemple, dans le domaine des crédits, le produit « Crédit Eco Home » a été élaboré pour soutenir les clients dans leur projet de transition énergétique. La solution offre un prêt sans garantie, à taux préférentiel avec une mise à disposition dans les 48 h. Un nouveau produit sera lancé pour soutenir les projets de rénovation.

2. Nouveaux marchés et création de produits durables

La Banque contribue au renforcement et au développement de l'économie régionale et souhaite continuellement renforcer sa mission de banque universelle. Elle s'engage envers sa clientèle, la population et le canton du Valais afin de cultiver les valeurs fondamentales décrites dans

sa Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et de développement durable. Elle se positionne comme facilitatrice de la transition vers le développement durable. Elle analyse les opportunités de collaboration avec les autorités, entreprises et particuliers locaux dans le cadre de financements de projets durables et innovants.

3. Formation dans le domaine ESG

La Banque considère qu'une plus-value apportée dans les conseils à sa clientèle en matière de financements et d'investissements répond aux exigences du marché et lui permet de se distinguer de la concurrence. Pour atteindre cet objectif, elle a développé un cursus de formation interne pour ses collaboratrices et collaborateurs. Elle prévoit de poursuivre ces efforts dans les années à venir en réalisant d'abord une évaluation des connaissances existantes, afin de définir les axes de formation à planifier.

4. Accroître l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

La BCVS se préoccupe depuis plusieurs années de l'impact de son activité opérationnelle. Elle calcule son bilan carbone opérationnel depuis 2010 et investit dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments et monitore les énergies pour réduire la consommation des ressources.

5. Modèle d'entreprise à l'épreuve du temps, diversifié et résilient au changement climatique

La BCVS identifie, évalue et gère les risques et opportunités liés au changement climatique afin que l'établissement soit pérenne et puisse rester fidèle à sa mission de contribuer au développement harmonieux et durable de l'économie valaisanne.

RISQUES CLIMATIQUES

Selon les recommandations de la TCFD, les risques liés au climat sont intégrés dans le système de gestion des risques de la BCVS. Ils se composent des risques physiques et des risques de transition et sont considérés comme des facteurs de risques qui se matérialisent dans les catégories de risques inhérents à l'activité bancaire, notamment dans les risques de crédit, de marché et opérationnels.

Les risques physiques inhérents au changement climatique peuvent être « aigus » (causés par un événement météorologique extrême) ou « chroniques » (résultant de changements à long terme du climat).

Les risques de transition sont des risques liés à la transition vers une économie durable. Ces risques se traduisent par exemple par des risques liés à des avancées technologiques ou à des changements dans les marchés, des changements de régulation ou la mise en œuvre de nouvelles exigences. Il peut également s'agir de changements de préférence des consommateurs.

RISQUES PHYSIQUES

1. Risques physiques

Les risques physiques aigus et chroniques sont des facteurs de risques dans la catégorie des risques de crédit et risques opérationnels. Par exemple, une catastrophe naturelle telle qu'une inondation ou un glissement de terrain pourrait endommager les bâtiments détenus par la Banque (risque opérationnel) ou détenus par des particuliers ou entreprises financés par la Banque (risque de crédit).

RISQUES DE TRANSITION

1. Risques de transition (manque d'actions)

L'inaction de la Banque est un facteur de risques stratégiques. Un manque d'actions sur les thématiques climatiques peut entraîner une perte d'intérêt et de confiance de la clientèle créant un écart entre l'offre de produits et services et les attentes de cette dernière. L'inaction a également un impact sur les ratings de la Banque et sur le niveau de qualité des labels.

2. Risques réglementaires

Le risque réglementaire est un facteur de risques de compliance et de crédits :

- Les réglementations environnementales peuvent impacter directement les activités de la Banque (exigences plus strictes en matière de reporting sur l'empreinte carbone, de gestion des risques environnementaux, etc.)
- Des modifications réglementaires peuvent impacter le domaine des financements (hypothèques par exemple) avec un effet sur les risques de crédits.

3. Risques de réputation

Le risque de réputation est un facteur de risques stratégiques, une Banque ne prenant pas suffisamment en compte ces préoccupations pourrait voir son image se détériorer et la clientèle privilégier des institutions financières démontrant des pratiques responsables sur le plan environnemental.

4. Risques de technologie

Le risque de technologie est un facteur de risques stratégiques. Si la BCVS devait manquer l'opportunité d'investir dans de nouvelles technologies ou au contraire investir dans des technologies obsolètes ou prohibées à l'avenir (car très émissives en carbone par exemple), cela représenterait un risque pour l'établissement.

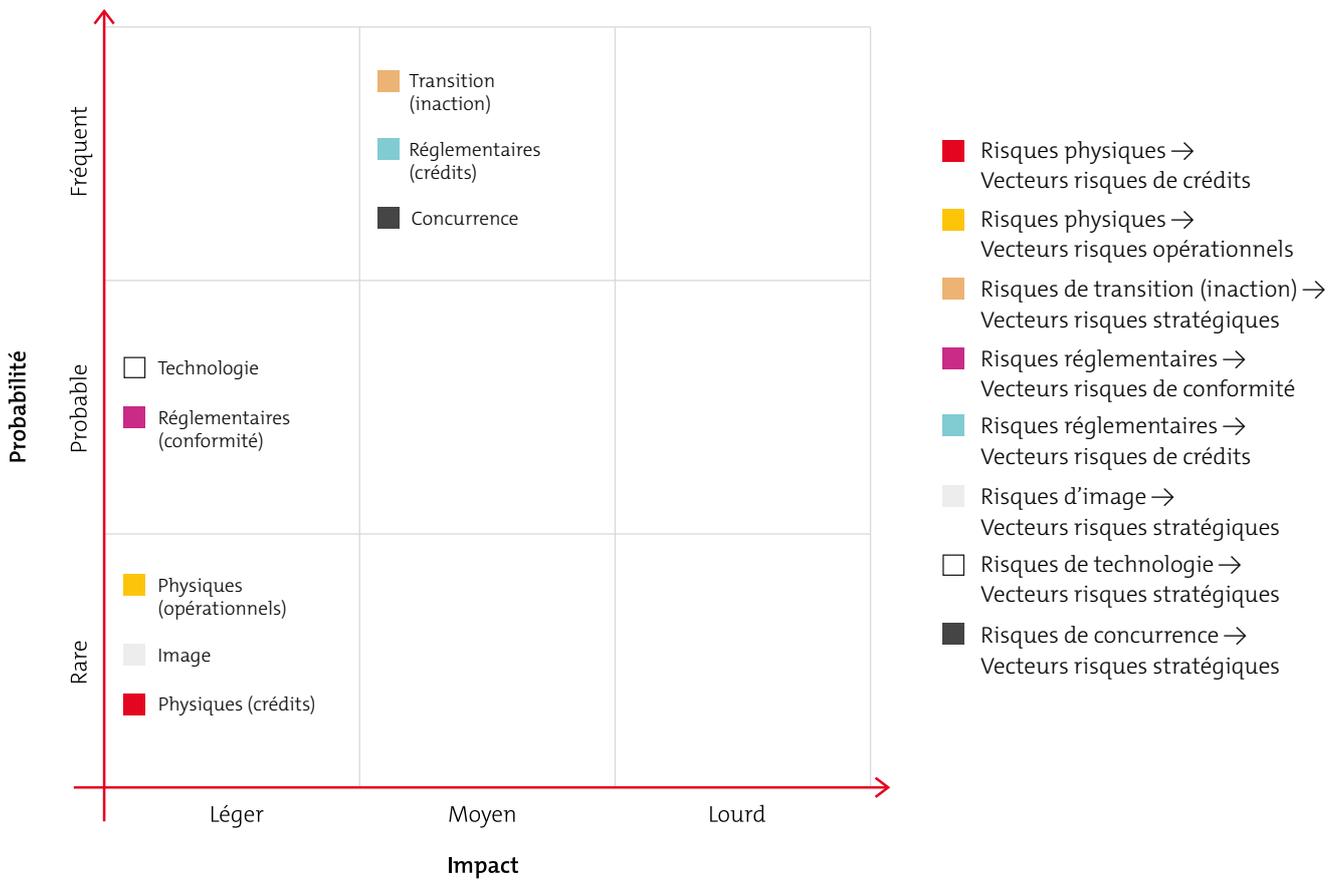
5. Risques de concurrence

Le risque de concurrence est un facteur de risques stratégiques. Par exemple, la pression sur les prestations due à la concurrence sur le marché suisse, ainsi que l'émergence de potentiels nouveaux acteurs pourraient impacter la BCVS.

La Banque a déterminé les risques et opportunités liés au changement climatique selon le processus suivant : atelier avec Swiss Climate SA pour identifier les risques et opportunités matériels pour la BCVS, puis évaluation détaillée à l'interne par les entités RSE et Risk Management et Contrôle interne.

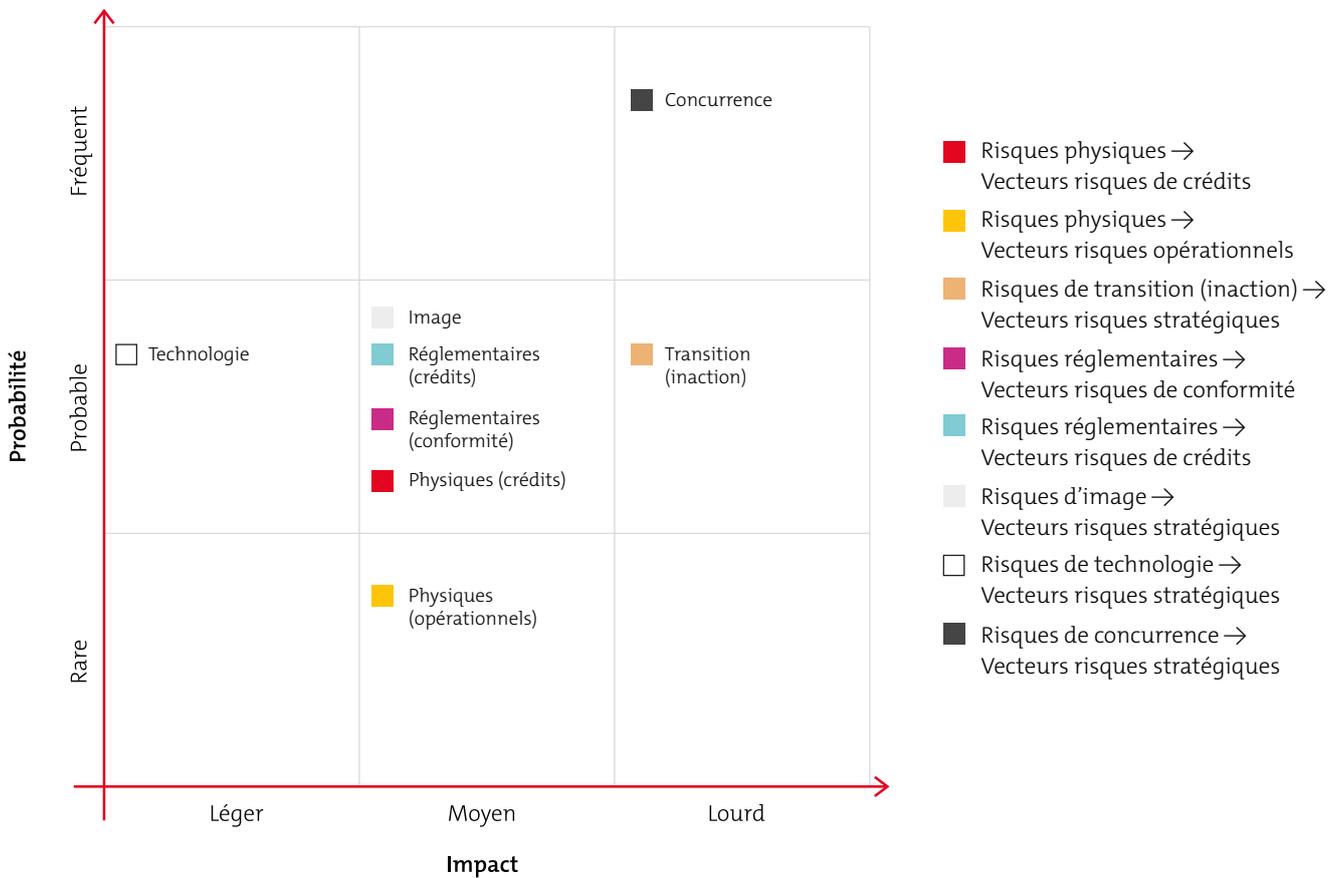
La BCVS a évalué les différents facteurs de risques, leur probabilité et impact sur le court, moyen et long terme.

FACTEURS DE RISQUES - COURT TERME (0-5 ANS)



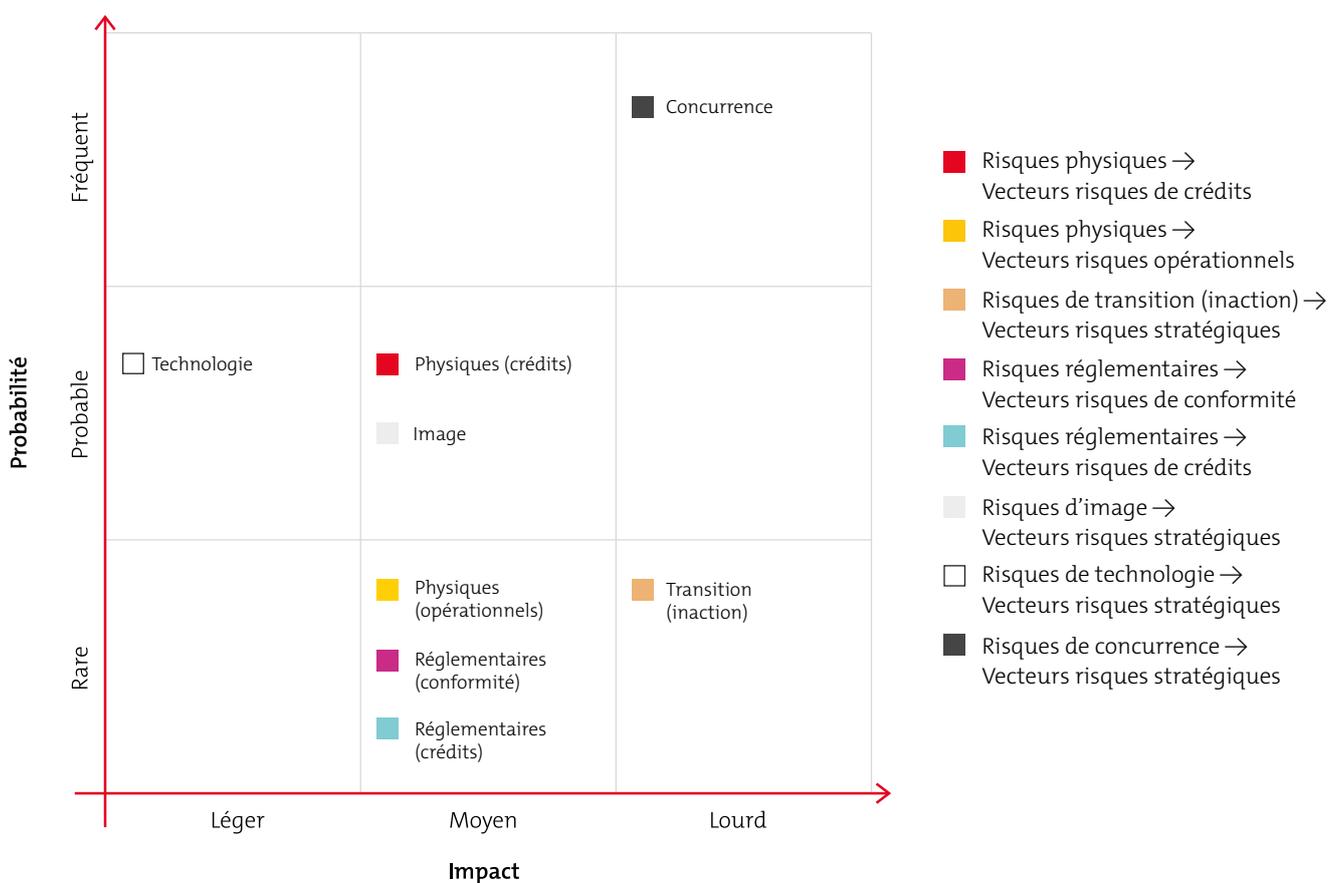
À court terme, les facteurs de risques stratégiques (risques de concurrence et risques d'inaction), et de risques de crédits (risques réglementaires) ont été identifiés comme prioritaires, en regard de leur forte probabilité et impact moyen. L'évolution de ces facteurs fera l'objet d'une attention accrue par la BCVS et, en cas de besoin, d'éventuelles mesures pourront être initiées.

FACTEURS DE RISQUES - MOYEN TERME (6-15 ANS)



À moyen terme (entre 2030-2040), le facteur de risques stratégiques (risques de concurrence) a été identifié comme étant le plus matériel, suivi de celui des risques de transition. Cette évaluation souligne l'importance de suivre les tendances du marché, notamment en matière de durabilité, afin de rester concurrentiel.

FACTEURS DE RISQUES - LONG TERME (> 15 ANS)



À long terme (2040 et plus), la BCVS évalue toujours le facteur de risques stratégiques (risques de concurrence) comme étant le plus matériel. Cette évaluation doit être nuancée en regard de l'horizon temporel lointain ; elle permet néanmoins d'anticiper tout nouveau risque climatique par la mise à jour annuelle de l'analyse des risques et opportunités liés au changement climatique.

En 2025, la BCVS souhaite évaluer l'étendue des risques physiques et des risques de transition liés au changement climatique pour la Suisse et le canton du Valais sous l'angle

de plusieurs analyses de scénarios. Elle prévoit de reporter les résultats de ces analyses dans son Rapport Climat 2025.

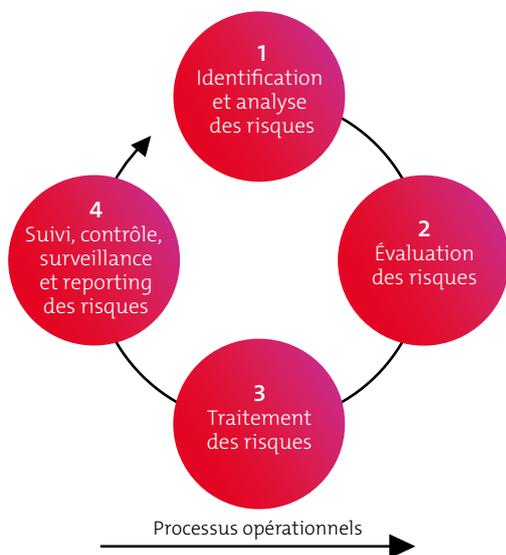
Être résiliente au changement climatique et continuer à assumer sa mission de développement harmonieux et durable de l'économie valaisanne sont essentiels pour la BCVS. C'est pourquoi elle entend développer un plan de transition dont les bases seront établies en 2025.

Gestion des risques

La Banque applique des principes de gestion des risques uniformes pour l'ensemble des types de risques, y compris les risques liés au changement climatique. Les éléments clés de la gestion des risques de la BCVS sont les suivants :

- une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activités,
- l'application de principes de mesure et de pilotage des risques reconnus,
- la définition de tolérance aux risques soumise à surveillance et reporting,
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques,
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques,
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

ÉVALUATION DES RISQUES



Comme mentionné dans le diagramme de gouvernance, la commission RSE (CORSE) a la responsabilité d'identifier les principaux impacts et risques RSE (ce qui inclut les risques et opportunités liés au changement climatique).

Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » qui définit la philosophie, la mesure et le pilotage des risques. Il surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque » et s'appuie à cet effet sur le travail de son Comité d'audit et risques. La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des comités permanents ou des commissions.

La fonction liée au développement durable est intégrée dans la « Politique de risque » comme fonction de gestion dédiée. La Banque intègre les risques climatiques dans les catégories de risques existants, spécifiquement dans les risques de crédit, de marché et opérationnels. Elle est particulièrement attentive à l'évolution réglementaire afin de répondre aux exigences attendues.

En 2025, afin de développer sa gestion des risques liés au changement climatique, la BCVS entend développer une analyse de scénarios pour les risques climatiques les plus pertinents.

Indicateurs et objectifs

La BCVS examine les indicateurs de risques liés au changement climatique pertinents et développe ses bases de données d'informations climatiques, en particulier pour le domaine des crédits (particulièrement les hypothèques) et des placements financiers.

Les indicateurs et objectifs climatiques ne sont actuellement déterminants ni pour la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, ni pour celle des autres collaboratrices et collaborateurs de la BCVS.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Divers indicateurs servent à évaluer et à gérer les risques et les opportunités liés au changement climatique. Ils sont calculés et publiés au moins une fois par an et s'appuient en partie sur les objectifs de réduction définis par la Banque.

La BCVS relève depuis 2010 les émissions de gaz à effet de serre opérationnelles (émissions de GES) en appliquant la méthodologie du GHG Protocol et publie ce chiffre dans son « Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et développement durable ».

En 2024, elle a calculé pour la première fois les émissions de GES en lien avec ses financements et ses placements selon la méthodologie PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). PCAF répartit les émissions financées en sept classes d'actifs. Le périmètre définit pour le calcul effectué se limite pour la BCVS à quatre classes d'actifs selon PCAF (mis en évidence ci-dessous) : actions et obligations d'entreprises cotées en bourse, prêts aux entreprises et capitaux propres non cotés en bourse, immobilier commercial, et hypothèques.



Financement de projets



Dettes publiques



Crédits automobiles

CALCUL DES ÉMISSIONS FINANÇÉES

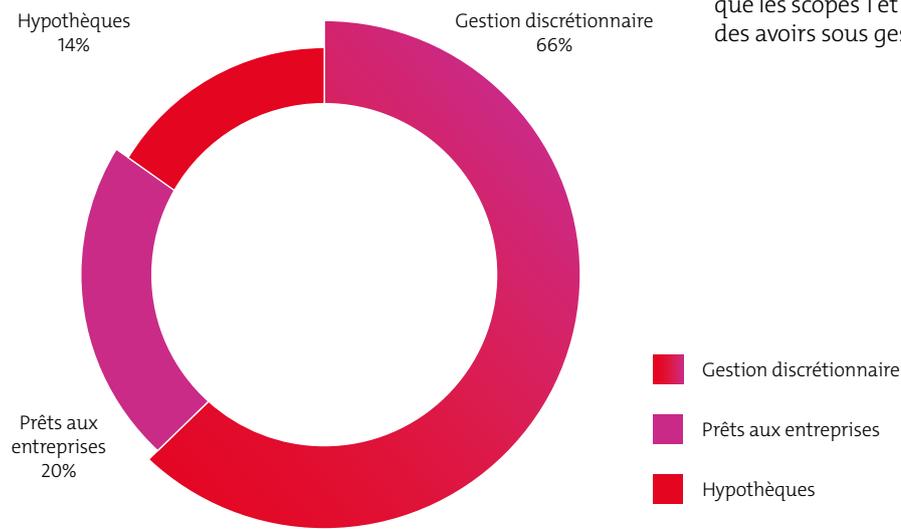
Les résultats obtenus du premier calcul des émissions financées de la BCVS permettent d'identifier les domaines d'activité les plus émissifs. Les hypothèques représentent 75% du volume des actifs considérés mais seulement 14% des émissions financées de la BCVS. L'intensité plus élevée pour les prêts aux entreprises et les investissements s'explique par deux facteurs :

1. Les entreprises génèrent des émissions plus importantes que les bâtiments.
2. Les émissions scope 3 sont également intégrées pour les entreprises, ce qui n'est pas (encore) le cas pour les hypothèques selon les prescriptions du PCAF.

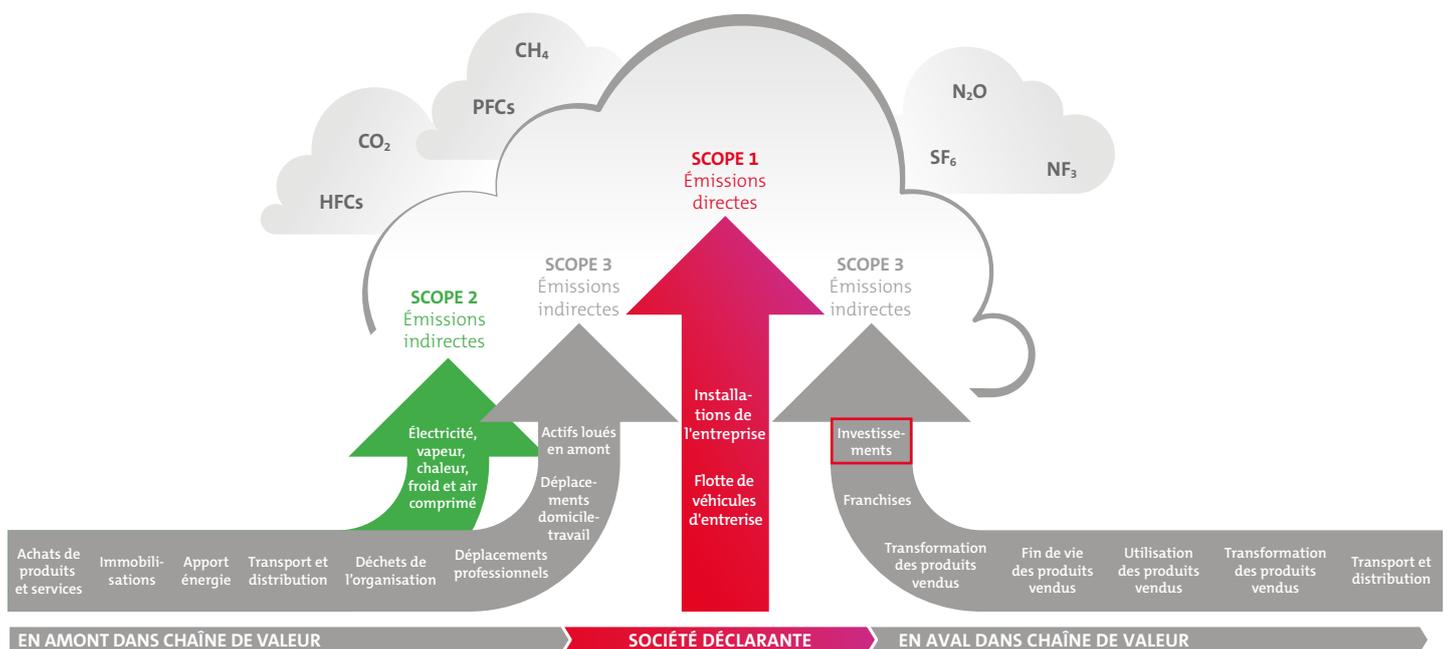
Ce premier pas s'inscrit dans une démarche progressive dont la première étape consiste à concentrer les efforts sur les secteurs prioritaires.

Grâce à cette vision consolidée, la Banque pourra définir des actions ciblées en cohérence avec l'élaboration de son plan de transition en 2025.

**RÉPARTITION DES ÉMISSIONS FINANÇÉES (T CO₂)
PAR CLASSE D'ACTIF DE LA BCVS**



Les émissions des fonds de placement BCVS et des fonds de placements tiers, ainsi que des prêts aux entreprises reflètent les scopes 1, 2 et 3. Les émissions des hypothèques ne reflètent que les scopes 1 et 2. Les émissions des titres individuels au sein des avoirs sous gestion ne reflètent que le scope 3.



INFORMATIONS SUR LES VALEURS PRÉSENTÉES CI-DESSOUS

Les émissions de CO₂ indiquées comme total doivent être considérées comme des valeurs absolues abstraites qui augmentent ou diminuent en fonction de la taille du portefeuille. Les modifications de la fortune du portefeuille, par exemple en raison de souscriptions ou de rachats de placements, ont une influence décisive sur les émissions de CO₂ indiquées. Il n'est donc pas possible de placer ces valeurs absolues dans un contexte comparatif, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas être mises en relation historiquement ou entre elles.

INFORMATIONS SUR LE CALCUL

Les données sont converties en t. CO₂ à l'aide de facteurs d'émission. Toutes les sources d'émissions sont converties en émissions de CO₂ à l'aide du facteur d'émission correspondant. Ce dernier diffère selon la classe d'actif concernée. Toutes les données sont décrites dans le rapport méthodologique fourni par Swiss Climate SA.

Dans le cadre de ce premier calcul, l'objectif de la Banque est d'adopter une démarche transparente en matière d'évaluation des émissions financées. Cependant, il est important de

préciser que les données présentées dans ce rapport résultent d'un premier calcul et reposent sur des méthodologies en constante évolution. La Banque s'engage dans un processus d'amélioration continue afin de renforcer la précision et la fiabilité des estimations. Certaines limitations inhérentes aux sources de données influencent l'évaluation. Par exemple, la qualité des données relatives aux portefeuilles hypothécaires dépend des registres de bâtiments et des informations fournies par les clients. Ces données peuvent être partielles, obsolètes ou sujettes à des approximations. La Banque est également tributaire des informations disponibles sur les entreprises et leurs activités qui sont souvent limitées car ces structures ne disposent pas nécessairement de rapports détaillés sur leur empreinte carbone. Dans de nombreux cas, la Banque doit recourir à des estimations sectorielles. Par ailleurs, la Banque ne contrôle pas non plus la composition des portefeuilles de ses clients institutionnels, ce qui limite également sa capacité à évaluer l'impact carbone.

La BCVS reconnaît ses limites et poursuit ses efforts pour affiner ses méthodologies et améliorer la qualité des données collectées. Son ambition est d'intégrer progressivement des sources plus fiables afin de renforcer la robustesse des résultats.

INDICATEURS DES RISQUES

Indicateur	Objectif	2019	2023
Émissions GES opérationnelles Scopes 1, 2 et 3 (excl. 3.15) (t CO ₂ e)	-35% d'ici 2030 par rapport à 2019	1'175	749

Actifs*	t CO ₂ /Mio CHF	Couverture
Hypothèques (résidentielles et commerciales)	36,8	72%
Prêts aux entreprises	144	99,95%
Gestion discrétionnaire		82%
Produits BCVS	265,21**	
Mandats discrétionnaires	312,65***	

* Émissions financées (t CO₂) en valeur relative et taux de couverture par classe d'actif. Le taux de couverture reflète le rapport entre le nombre d'hypothèques avec des données complètes et le nombre total d'hypothèques au bilan de la banque.

** AuM Weighted Footprint (EVIC) : indicateur qui reflète les émissions totales de CO₂ pour un portefeuille d'investissement à sa valeur de marché, exprimées en t CO₂/Mio CHF investis. Pour chaque million de CHF investi, la BCVS a donc une certaine empreinte carbone. Les valeurs pour les fonds de placement de la BCVS et de tiers se situent dans un ordre de grandeur similaire par rapport aux autres banques.

*** Ne reflète que le scope 3 pour les titres individuels.

PORTEFEUILLE DE CRÉDITS

Répartition du portefeuille de crédits en %	2023
Immeubles d'habitation	81%
Autres immeubles	11%
Prêts aux entreprises	8%

Hypothèques	2023
Immeubles d'habitation – intensité par surface (kg CO ₂ e/m ²)	29,2
Immeubles d'habitation – intensité par investissement (t CO ₂ e/Mio CHF)	11,7
Score PCAF	4 – 5
Autres immeubles – intensité par surface (kg CO ₂ e/m ²)	31,2
Autres immeubles – intensité par investissement (t CO ₂ e/Mio CHF)	25,1
Score PCAF	4 – 5

SECTEURS ÉMISSIFS

Prêts aux entreprises

En raison d'un faible score PCAF, la Banque s'est fixé un objectif d'amélioration de la qualité des données afin de pouvoir publier des résultats plus représentatifs en 2025.

La proportion de crédits octroyés à des entreprises des secteurs à forte intensité (hors hypothèques) est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	2023	2024
Agriculture	1%	1%
Aluminium	0%	8%
Ciment	1%	1%
Charbon	0%	0%
Fer et acier	1%	0%
Pétrole et gaz	0%	1%
Production d'énergie (hors distribution)	21%	18%
Transport (y.c remontées mécaniques)	10%	8%
Total secteurs à forte intensité carbone	33%	36%

Les secteurs économiques « Remontées mécaniques » et « Agriculture » ont été identifiés comme sensibles au risque de transition. Les engagements de la BCVS dans ces secteurs économiques représentent 7% du portefeuille crédit (hors hypothèques).

Au vu de l'importance de la durabilité au sein de la Banque, la fonction « Responsable ESG Asset Management et Advisory » a été créée en 2023. Elle est entièrement dédiée à renforcer la

prise en considération, l'intégration et la gestion des risques non financiers dans l'Asset Management ainsi qu'à la formation des collaboratrices et collaborateurs.

La Banque a adhéré aux PRI (Principles for Responsible Investment) au 1^{er} janvier 2025. Ce reporting encourage la transparence parmi les investisseurs et favorise l'apprentissage continu grâce à une évaluation annuelle.

AVOIRS SOUS GESTION

Indicateur	Catégorie	2023
Émissions financées scopes 1+2 (t CO ₂ e)*	Produits BCVS	37'243
	Mandats discrétionnaires	40'763
	Total	78'007
Émissions financées scope 3 (t CO ₂ e)*	Produits BCVS	218'799
	Mandats discrétionnaires	250'282
	Total	469'081
Weighted Average Carbon Intensity (WACI) (t CO ₂ e/Mio CHF chiffre d'affaires)**	Produits BCVS	781,87
	Mandats discrétionnaires	992,85
Weighted Footprint (t CO ₂ e/Mio CHF investi)*	Produits BCVS	265,21
	Mandats discrétionnaires	312,65
Score PCAF		4

* Pour les titres individuels, seules les émissions de portée 3 sont prises en compte.

** Pour les titres individuels, seules les émissions de portée 1 et 2 sont prises en compte.

INDICATEURS DES OPPORTUNITÉS

Indicateur	2023	2024
Économie d'énergie grâce aux mesures d'optimisation (rénovations) en KWh chaleur	67'000	65'000
Économie d'énergie grâce aux mesures d'optimisation (optimisation électrique) en KWh	27'000	20'000
Hypothèque Eco Habitat (% de crédits accordés par rapport à la demande)*	11%	30%
Heures de formation ESG internes estimées pour les collaboratrices et collaborateurs	6.11	4.68

* 2023 était l'année de lancement du produit

OBJECTIFS CLIMATIQUES

La Banque publie certains indicateurs ESG, présentés dans le rapport RSE, notamment les émissions de CO₂. Ces indicateurs permettent de monitorer l'atteinte des objectifs fixés. Pour l'instant, la BCVS a pour objectif de réduire les émissions GES opérationnelles scopes 1, 2 et 3 (3.15 exclu) de -35% d'ici 2030 par rapport à 2019. La Banque entend étoffer ces indicateurs à l'avenir.

La BCVS a calculé ses émissions financées pour la première fois pour l'année 2023. Cette première expérience lui a permis de définir les premières actions qui portent sur la qualité des données. La Banque entend pouvoir se baser sur des données solides avant de se fixer des objectifs. Elle reste cependant attentive aux évolutions de la législation et du marché et a pour but de s'y aligner.

La BCVS a également pour objectif de développer des analyses de scénarios et un plan de transition en 2025.

Impressum

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION ET RÉDACTION

Géraldine Varone, BCVS

COORDINATION COMMUNICATION ET MARKETING

Virginie Pastore-Mayor, BCVS

COMPOSITION

Sasha Ricciardi, BCVS

©BCVS

Reproduction des textes autorisée avec la mention de la source.
Le présent rapport est publié en français, en allemand et en anglais. La version française fait foi.

Mars 2025



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch